



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Vingt Cinq, le 7 octobre

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances,

Sous la Présidence de Monsieur Daniel KRUSZKA, Maire,

En suite de convocation en date du 30 septembre,

Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,

Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception des conseillers excusés
suivants :

- Monsieur Jacky LELONG donne procuration à Daniel KRUSZKA
- Madame Micheline MAYEUX donne procuration à Madame Sandrine WABLE
- Madame Yamina SADOUNE donne procuration à Madame Khadija LANNABI
- Monsieur Robert UNTERFRANC donne procuration à Monsieur Jean-Rémy FERRANT
- Madame Marie-Hélène MARLIER donne procuration à Madame Sabrina TROLET
- Madame Corinne LEFEBVRE donne procuration à Madame Françoise TOULOUSE
- Madame Dorinne CORROYEZ donne procuration à Monsieur David PENETTICOBRA
- Monsieur Éric GADENNE donne procuration à Madame Danielle NOWOTNIK
- Madame Naséra BENSLIMANE donne procuration à Monsieur David GUIDÉ
- Monsieur Jean-Marc FAUVERGUE donne procuration à Madame Colette BATALKA

Monsieur Bernard COQUET est désigné secrétaire de séance.

Objet : Subvention exceptionnelle – Association de Défense du Droit de Circuler en Véhicules Anciens

Il est exposé aux membres du Conseil Municipal que l'ADDCVA a organisé une exposition et une bourse dans le cadre d'un camping rétro les 28 et 29 juin dernier à la base de plein air. Pour les besoins en branchements électriques de cet évènement, l'association a dû faire installer un compteur électrique provisoire par E.D.F.

L'installation et les consommations d'électricité représentent un montant de 347,72 € qui ont été mis à la charge de l'association.

Vu la demande de l'association,

Compte tenu du coût important que représente cette somme pour le budget de fonctionnement de l'association mais aussi du rayonnement de cet évènement qui participe à la dynamique du territoire,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

👉 **Vote à l'unanimité**

- D'émettre un avis favorable à l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 347,72 € au profit de l'association ADDCVA.
- La dépense sera imputée au budget communal au chapitre 65 – art 65742.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Loison-sous-Lens, le 8 octobre 2025



Le Maire,

Daniel KRUSZKA